

## Notice d'Information Pour les INSCRIPTIONS Année universitaire 2026-2027

### I. Dispositions générales relatives à l'inscription administrative :

- L'inscription administrative est **obligatoire et personnelle** chaque année et doit impérativement être effectuée **avant le début des cours**.
- L'inscription est validée (certificat de scolarité et carte d'étudiant délivrés) **uniquement lorsque les droits sont acquittés et les pièces justificatives fournies et validées**.
- L'inscription vous permet d'activer **vos droits aux services numériques** (vous devrez activer votre compte adonis <https://adonis.universite-paris-saclay.fr/activation/> et votre compte ecampus avant la rentrée)
- L'inscription administrative conditionne la délivrance des résultats et la remise du diplôme.
- **Tout changement de situation**, adresse, état civil, statut de boursier ou non etc... en cours d'année **devra être signalé au Service de Scolarité** concerné.
- Selon le diplôme préparé et les choix optionnels opérés, des droits facultatifs correspondant à des prestations spécifiques pourront vous être proposés en plus des droits de scolarité.
- **Possibilité de payer les droits d'inscription en 3 fois sans frais en ligne (et en présentiel dans certaines composantes) à partir d'un montant de 150€ et uniquement par Carte bancaire (demande à effectuer au plus tard le 15 octobre 2026).**
- Il est encouragé d'effectuer le règlement des frais d'inscription en ligne lorsque cela est possible afin de faciliter le traitement de l'inscription.

**👉 Le dossier dûment complété, accompagné des pièces justificatives et du paiement, conditionne la délivrance de la carte d'étudiant, donne accès aux salles de cours et d'examen ainsi qu'à la remise du relevé de notes et du diplôme.**

### II. La Contribution Vie Etudiante et Vie de Campus (CVEC)

Avant l'inscription en formation initiale, il est obligatoire de s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) auprès du CROUS en se connectant au site **[www.messervices.etudiant.gouv.fr](http://www.messervices.etudiant.gouv.fr)**. **Cette contribution est instaurée afin de favoriser l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants.** Le montant de la CVEC est de 105€.

Après acquittement de la CVEC, une attestation sur laquelle figure le numéro d'acquiescement nécessaire à l'inscription, sera transmise par mail.

**Si vous êtes boursier sur critères sociaux (CROUS)** et que vous avez reçu votre notification définitive de bourse avant la date de votre inscription administrative, vous serez exonéré du paiement de la CVEC. Toutefois

il est obligatoire de se connecter sur le site du CROUS afin d'obtenir un numéro d'attestation CVEC. Sans notification définitive de bourse, la CVEC doit être réglée, mais le remboursement sera automatique dès la notification de bourse.

Les étudiants inscrits en formation continue ne sont pas concernés par la CVEC.

### III. Certificat Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) ou Journée Défense et Citoyenneté (JDC) :

Les français de moins de 26 ans doivent justifier de leur situation vis-à-vis des obligations du service national pour être autorisés à s'inscrire aux examens (*articles L.113-4 et L.114-6 du code du service national*) et obtenir leur diplôme.

**1<sup>ère</sup> étape** : garçons et filles doivent **se faire recenser** à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

**2<sup>ème</sup> étape** : participer à la **JDC** (Journée Défense Citoyenneté).

La **participation à cette journée est obligatoire** entre le recensement et l'âge de 18 ans.

Dès l'inscription à l'université, il est indispensable de fournir les justificatifs.

**Sans ce document dans votre dossier administratif, il vous sera impossible de vous présenter aux examens et d'obtenir votre diplôme.**

**NB** : ceux qui n'ont pas satisfait à l'obligation de recensement peuvent régulariser leur situation à tout moment auprès de la mairie de leur domicile.

### IV. Cas d'exonération des droits universitaires

- **Les boursiers sur critères sociaux**, les étudiants bénéficiant d'une Aide Spécifique Annuelle (ASA) et **les boursiers étrangers du gouvernement français** sont exonérés des droits d'inscription et des droits spécifiques.
- Les **pupilles de la nation** sont exonérés des droits d'inscription sur présentation d'une attestation ou d'une carte de pupille de la nation.
- Les **étudiants en apprentissage** et en contrat d'apprentissage sont également exonérés des droits universitaires.
- A titre exceptionnel, **certaines situations particulières** peuvent donner lieu à une exonération des droits d'inscription.

Dans ce dernier cas, les étudiants doivent s'adresser à leur **Service de Scolarité** afin d'effectuer les démarches nécessaires. Ils devront constituer un **dossier** qui sera examiné par la commission locale puis transmis à la Présidence de l'Université pour décision finale.

### V. Annulation d'inscription et remboursement des droits :

- Si le candidat renonce à son inscription **au plus tard 30 jours après le début des cours**, le remboursement des droits de scolarité lui est accordé, à l'exception d'une somme forfaitaire de 23€. Il doit formuler **par courrier et dans les délais** sa demande auprès du service de scolarité concerné.
- **Demande de transfert du 1er Septembre 2025 au 31 janvier 2027**  
Ce transfert ne donne pas droits à remboursement. L'université de Paris-Saclay reversera la totalité des droits universitaires à l'université d'accueil à sa demande, hormis la somme de 23€ restant acquise à Paris-Saclay au titre des frais de gestion.
- **Demande de transfert après le 31 janvier 2027**  
Ce transfert ne donne pas droits à remboursement. L'université Paris-Saclay reversera la moitié des droits universitaires à l'université d'accueil à sa demande, hormis la somme de 23€ restant acquise à Paris-Saclay au titre des frais de gestion.
- Il pourra être envisagé de présenter un dossier de demande d'exonération des droits de scolarité en raison de la situation individuelle de l'étudiant. Ce dossier doit être déposé auprès du service de scolarité de la composante au plus tard un mois après la rentrée.
- **Tout étudiant inscrit et renonçant** pour convenance personnelle **plus de 30 jours après le début des cours** à suivre ses études à l'université Paris-Saclay, **ne pourra pas obtenir le remboursement** des droits de scolarité qui resteront acquis à l'université.
- **Attention, toutefois, lors d'une annulation d'inscription en PASS après 30 jours, l'inscription au concours reste comptabilisée.**

### VI. Catégories socio-professionnelles : (cf. cadre 8 du dossier d'inscription)

| CODE | LIBELLE                                                        | CODE | LIBELLE                                                                    |
|------|----------------------------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------------------|
| 10   | Agriculteur exploitant                                         | 54   | Employé administratif d'entreprise                                         |
| 21   | Artisan                                                        | 55   | Employé de commerce                                                        |
| 22   | Commerçant et assimilé                                         | 56   | Personnel service direct aux particuliers (restauration, garde enfants...) |
| 23   | Chef entreprise 10 salariés ou plus                            | 62   | Ouvriers qualifiés de type industriel                                      |
| 31   | Profession libérale                                            | 63   | Ouvriers qualifiés de type artisanal                                       |
| 33   | Cadre de la fonction publique                                  | 64   | Chauffeurs                                                                 |
| 34   | Professeur, profession scientifique                            | 65   | Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport        |
| 35   | Profession information/arts/spectacles                         | 67   | Ouvriers non qualifiés de type industriel                                  |
| 37   | Cadre administratif et commercial d'entreprise                 | 68   | Ouvriers non qualifiés de type artisanal                                   |
| 38   | Ingénieur cadre technique d'entreprise                         | 69   | Ouvriers agricoles et assimilés                                            |
| 42   | Professeurs des écoles, instituteurs et professions assimilées | 74   | Retraité cadre                                                             |
| 43   | Profession interm. santé et travailleur social                 | 75   | Retraité profession intermédiaire                                          |
| 44   | Clergé-religieux                                               | 77   | Retraité employé                                                           |
| 45   | Profession interm adm de la fonction pub.                      | 78   | Retraité ouvrier                                                           |
| 46   | Profession interm adm et commerce.entrep                       | 83   | Militaire du contingent                                                    |
| 47   | Technicien                                                     | 84   | Elève/Étudiant                                                             |
| 48   | Contremaître-agent de maîtrise                                 | 85   | Sans profession -60 ans (hors retraité)                                    |
| 52   | Employé civil-agent de service de la Fonction Publique         | 86   | Sans profession +60 ans (hors retraité)                                    |
| 53   | Policiers, militaires, pompiers, agents de sécurité privée     |      |                                                                            |

## VII. Accueil des étudiants de nationalité étrangère :

Il est important de vérifier la date d'expiration de du visa ou titre de séjour au moment de l'inscription.

Trois mois avant l'expiration de ce dernier, il est nécessaire d'adresser un mail à [visa.etudiant@universite-paris-saclay.fr](mailto:visa.etudiant@universite-paris-saclay.fr) qui vous informera sur les démarches de renouvellement de titre.

Pour rappel, un titre de séjour en cours de validité est obligatoire notamment pour l'obtention d'un stage.

## VIII. Accueil des étudiants en situation de handicap :

Dans le cadre de sa mission de service public, l'université peut aménager le cursus universitaire des étudiants handicapés qui ont besoin d'une aide technique, pédagogique ou humaine. L'inscription universitaire est l'occasion de prendre contact avec les étudiants susceptibles de bénéficier des aides prévues.

- **Aménagement des examens**

Les étudiants peuvent bénéficier d'un temps majoré pour les examens, de l'assistance d'un secrétaire, de textes agrandis ou en braille ou toute autre disposition qui s'avérerait utile.

- **Aménagement du cursus**

Aménagements des horaires, aménagements matériels, accès au service reprographie, traduction de documents en braille ou agrandis, prise de notes, prêt de matériels spécialisés, interprètes.

- **Soutien pédagogique et technique**

Tutorat, aide pour les recherches documentaires (en bibliothèque/sur internet)

- **Prise en charge des transports**

Le syndicat des transports d'Ile de France (STIF) organise les transports des étudiants en situation de handicap de leur domicile vers leurs lieux d'étude. Il faut disposer de l'avis de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du lieu de résidence, qui détermine le besoin de l'étudiant à bénéficier d'un transport spécifique pour les trajets entre son domicile et son établissement universitaire. Pour contacter le STIF : [etudiants.ta@stif.info](mailto:etudiants.ta@stif.info)

Afin de pouvoir bénéficier de ces mesures ou simplement pour être informé des actions mises en place par le Service Handicap (recherche de stage et d'emploi, manifestations autour du handicap), un questionnaire est à remplir dans le dossier d'inscription appelé recensement des étudiants il faut prendre contact avec le Correspondant /Référént Handicap de sa composante (liste des contacts ci-dessous).

Dès la 1<sup>ère</sup> inscription, il est nécessaire de prendre rendez-vous avec le médecin auprès du SSE (service de santé étudiante) de votre composante pour constituer votre plan personnalisé d'aménagement.

Pour toute information complémentaire :

| COMPOSANTES                                                                                                                                         | CONTACTS CORRESPONDANTS HANDICAP                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Faculté Droit-Economie-Management</b><br>92 - Sceaux                                                                                             | <a href="mailto:handicap.jean-monnet@universite-paris-saclay.fr">handicap.jean-monnet@universite-paris-saclay.fr</a>                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Faculté de Médecine</b><br>Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)<br><br>Institut Paul GUINOT<br><br>ENKRE<br><br>94 - Kremlin Bicêtre | <a href="mailto:handicap.medecine@universite-paris-saclay.fr">handicap.medecine@universite-paris-saclay.fr</a><br>01 49 59 66 07<br><br>Grégory Guinot, enseignant référent<br><a href="mailto:lfmk@gui.ot.asso.fr">lfmk@gui.ot.asso.fr</a><br><br>Cécile THIRION<br><a href="mailto:Enkre.thirion@gmail.com">Enkre.thirion@gmail.com</a> |
| <b>Faculté de Pharmacie</b><br>Campus Saclay                                                                                                        | Samuel Costantin Référent Handicap<br><a href="mailto:samuel.costantin@universite-paris-saclay.fr">samuel.costantin@universite-paris-saclay.fr</a><br><br>Anne Garnier - Enseignante Référente Handicap<br><a href="mailto:anne.garnier@universite-paris-saclay.fr">anne.garnier@universite-paris-saclay.fr</a>                           |
| <b>Faculté des Sciences</b><br>Campus d'Orsay                                                                                                       | 01 69 15 61 59<br><a href="mailto:handicap.sciences@universite-paris-saclay.fr">handicap.sciences@universite-paris-saclay.fr</a>                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Polytech Paris-Saclay</b>                                                                                                                        | <a href="mailto:eleve-handicap.polytech@universite-paris-saclay.fr">eleve-handicap.polytech@universite-paris-saclay.fr</a>                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Faculté des Sciences du Sport</b><br>Campus d'Orsay                                                                                              | <a href="mailto:handicap.staps@universite-paris-saclay.fr">handicap.staps@universite-paris-saclay.fr</a>                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>IUT Cachan</b>                                                                                                                                   | Anne Tubiana Infirmière - Référente Handicap<br><a href="mailto:anne.tubiana@universite-paris-saclay.fr">anne.tubiana@universite-paris-saclay.fr</a><br><br>Sylvie Drouin Référent Handicap<br><a href="mailto:sylvie.drouin@universite-paris-saclay.fr">sylvie.drouin@universite-paris-saclay.fr</a>                                     |
| <b>IUT Orsay</b>                                                                                                                                    | <a href="mailto:handicap.iut-orsay@universite-paris-saclay.fr">handicap.iut-orsay@universite-paris-saclay.fr</a>                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>IUT Sceaux</b>                                                                                                                                   | <a href="mailto:handicap.iut-sceaux@universite-paris-saclay.fr">handicap.iut-sceaux@universite-paris-saclay.fr</a>                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Institut Villebon-Charpak</b>                                                                                                                    | <a href="mailto:handicap@villebon-charpak.fr">handicap@villebon-charpak.fr</a>                                                                                                                                                                                                                                                            |

Pour toute autre demande, vous pouvez contacter :

**Le Pôle Diversité et Handicap, Bât 311, mail :** [handicap.etudiant@universite-paris-saclay.fr](mailto:handicap.etudiant@universite-paris-saclay.fr)  
**tél :** 01 69 51 31 45

## CONTACTS SSE

<https://www.doctolib.fr/etablissement-de-prevention/gif-sur-yvette/ssu-paris-saclay>

Adresses e-mail des différents pôles santé du Service de Santé Étudiante (SSE)

| Composantes                            | Contacts E-MAIL SSE                                                                                                            |
|----------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| IUT de Cachan                          | <a href="mailto:sse.cachan@universite-paris-saclay.fr">sse.cachan@universite-paris-saclay.fr</a>                               |
| Faculté de Jean-Monnet - Sceaux        | <a href="mailto:sse.dem-sceaux@universite-paris-saclay.fr">sse.dem-sceaux@universite-paris-saclay.fr</a>                       |
| IUT d'Orsay                            | <a href="mailto:sse.iut-orsay@universite-paris-saclay.fr">sse.iut-orsay@universite-paris-saclay.fr</a>                         |
| Faculté de Médecine - KB               | <a href="mailto:sse.kremlin-bicetre@universite-paris-saclay.fr">sse.kremlin-bicetre@universite-paris-saclay.fr</a>             |
| IUT de Sceaux                          | <a href="mailto:sse.iut-sceaux@universite-paris-saclay.fr">sse.iut-sceaux@universite-paris-saclay.fr</a>                       |
| Mail générique SSE                     | <a href="mailto:sse.contact@universite-paris-saclay.fr">sse.contact@universite-paris-saclay.fr</a>                             |
| Orsay Plateau (Pharma, Polytech, IOGS) | <a href="mailto:sse.plateau-orsay640@universite-paris-saclay.fr">sse.plateau-orsay640@universite-paris-saclay.fr</a>           |
| ENS                                    | <a href="mailto:sse.infirmierie@ens-paris-saclay.fr">sse.infirmierie@ens-paris-saclay.fr</a>                                   |
| Faculté des Sciences - Orsay Vallée    | <a href="mailto:sse.orsay-vallee336@universite-paris-saclay.fr">sse.orsay-vallee336@universite-paris-saclay.fr</a>             |
| CentraleSupélec                        | <a href="mailto:sse.centralesupelec@centralesupelec.fr">sse.centralesupelec@centralesupelec.fr</a>                             |
| E-MAIL GENERIQUE                       |                                                                                                                                |
| Mail générique Psychologues            | <a href="mailto:sse.infos-psychologues@universite-paris-saclay.fr">sse.infos-psychologues@universite-paris-saclay.fr</a>       |
| Mail générique Diététicienne           | <a href="mailto:sse.infos-dietetiques@universite-paris-saclay.fr">sse.infos-dietetiques@universite-paris-saclay.fr</a>         |
| Pôle Prévention SSE                    | <a href="mailto:pole-prevention-sante.sse@universite-paris-saclay.fr">pole-prevention-sante.sse@universite-paris-saclay.fr</a> |